

L'aide au travail des élèves

~ Présentation ~

Pour une compétence donnée, à faire acquérir ou à développer chez les élèves, on peut distinguer :

- ce qui est de la responsabilité de l'enseignant (préparation des séquences, pratiques pédagogiques...)
- ce qui est de la responsabilité de l'élève (accomplissement de son travail, implication en classe...).

Mais pour l'élève, assumer cette responsabilité (« être autonome ») n'est ni immédiat ni facile ; cela s'apprend ...

Nous pensons qu'il est de la responsabilité de l'enseignant d'aider chaque élève à acquérir des habitudes de travail et de comportement efficaces, et des méthodes adaptées (à la situation, mais aussi à l'élève lui-même).

C'est cet aspect de l'enseignement que nous nommons « aide au travail des élèves ».

Cette aide est « visible », « marquée » (lors de moments spécifiques), contrairement à l'aide qu'apportent intrinsèquement les pratiques pédagogiques.

En ce qui concerne les compétences dites transversales (ou transdisciplinaires), l'aide au travail des élèves, parfois appelée « aide méthodologique », peut être l'objet de dispositifs spécifiques (du type « études dirigées », « modules », etc.), mais aussi (et surtout) être mise en place pendant les heures de classe « normales ».